



# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Ville de La Queue en Brie

## PERSONNES MINEURES

*Présence obligatoire du mineur lors du dépôt de la demande*

<b>PREMIERE DEMANDE</b>	
<b>Si l'enfant possède un passeport valide</b> <i>(ou périmé depuis moins de 2 ans)</i>	<b>Si l'enfant ne possède pas un passeport valide</b> <i>(ou périmé depuis moins de 2 ans)</i>
2 <a href="#">photographies</a> d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	2 <a href="#">photographies</a> d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
<a href="#">Justificatif de domicile</a> ou de résidence de moins de 3 mois	<a href="#">Justificatif de domicile</a> ou de résidence de moins de 3 mois
Passeport de l'enfant	<a href="#">Justificatif d'état civil</a> du demandeur : un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite).
	Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : <a href="#">Justificatif de nationalité française</a> (sauf si l'enfant est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France).
Pièce d'identité du parent qui dépose la demande	Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
<a href="#">Justificatif de l'autorité parentale</a> (jugement de divorce, livret de famille, ...)	<a href="#">Justificatif de l'autorité parentale</a> (jugement de divorce, livret de famille, ...)

<b>RENOUVELLEMENT</b>
2 <a href="#">photographies</a> d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm),
<a href="#">Justificatif de domicile</a> ou de résidence de moins de 3 mois
<a href="#">Justificatif de l'autorité parentale</a> (livret de famille, jugement de divorce)
Ancienne carte d'identité de l'enfant
Pièce d'identité du parent demandeur

<b>PERTE ou VOL</b>		
<b>Si le mineur possède un passeport sécurisé</b>	<b>Si le mineur ne possède pas de passeport sécurisé et si la carte perdue avait été délivrée depuis moins de 12 ans</b>	<b>Si le mineur ne possède pas de passeport sécurisé et que la carte perdue était périmée depuis plus de 2 ans</b>
Passeport sécurisé (électronique ou biométrique) de l'enfant	–	–
2 <a href="#">photographies</a> d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)	2 <a href="#">photographies</a> d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)	2 <a href="#">photographies</a> d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)
<a href="#">Justificatif de l'autorité parentale</a> (livret de famille, jugement de divorce, ...)	<a href="#">Justificatif de l'autorité parentale</a> (livret de famille, jugement de divorce, ...)	<a href="#">Justificatif de l'autorité parentale</a> (livret de famille, jugement de divorce, ...)
<a href="#">Justificatif de domicile</a> ou de résidence de moins de 3 mois	<a href="#">Justificatif de domicile</a> ou de résidence de moins de 3 mois	<a href="#">Justificatif de domicile</a> ou de résidence de moins de 3 mois
Pièce d'identité du parent demandeur	Pièce d'identité du parent demandeur	Pièce d'identité du parent demandeur
<a href="#">Déclaration de perte</a> ou de vol	<a href="#">Déclaration de perte</a> ou de vol	<a href="#">Déclaration de perte</a> ou de vol
<b>25 € en timbre fiscal</b>	<b>25 € en timbre fiscal</b>	<b>25 € en timbre fiscal</b>
–	–	Justificatif d'état civil du mineur : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (une copie intégrale peut être également produite)
–	–	Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : <a href="#">justificatif de nationalité française</a> (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)

*Standard*      *Service Etat Civil*      *Fax*      *Mail*  
*01.49.62.30.00*      *01.49.62.30.10*      *01.49.62.30.09*      *etatcivil@laqueuenbrie.fr*

### **HORAIRE**

*Du lundi au jeudi*    *8 h 30 / 11 h 45*      *13 h 30 / 17 h45*  
*Le vendredi*                      *8 h 30 / 11 h 45*      *13 h 30 / 16 h 45*  
*Le samedi*                        *8 h 30 / 11 h 45*